

Votre Cotisation Prévention-Santé-Travail en 2026



DÉMARCHES SIMPLIFIÉES SUR L'ESPACE ADHÉRENT



SIMPLIFICATION DU CALCUL



GAIN DE TEMPS



FACTURES DÉMATÉRIALISÉES



CALCUL DE MA COTISATION

NOMBRE DE SALARIÉS



BARÈME INDIVIDUEL ANNUEL 2026



97€ HT/SALARIÉ



Correspond au nombre de salariés ayant perçu un salaire au cours de l'année 2026.

Ce montant s'applique quel que soit le temps de travail du salarié dans l'entreprise, le type et la durée de contrat ou les risques auxquels le salarié est exposé.



MISE À JOUR DES EFFECTIFS

Depuis votre "Espace adhérent" sur www.ssti33.org et à l'aide de vos identifiants de connexion, vous accédez à un espace sécurisé vous permettant d'effectuer vos démarches. Il vous appartient de mettre à jour la liste de votre personnel à l'occasion de chaque mouvement.



FACTURATION COTISATION 2026



Une facture basée sur l'effectif présent au 01/01/2026 est adressée par email.



S'il y a lieu, une facture de régularisation prenant en compte les embauches du 01/01/2026 au 31/12/2026.



CONTACTEZ LE SERVICE RELATION ADHERENTS

Pour toute information complémentaire : facturation@ssti33.fr

Vous rencontrez des difficultés de connexion à votre espace adhérent : assistance@ssti33.fr